

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens d'être mis au courant du projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent. Je souhaite vous faire part de plusieurs remarques.

Premièrement, il me semble malheureux dans un contexte de questionnement de la souveraineté alimentaire, de réaliser un projet photovoltaïque sur des terres agricoles. Chaque parcelle agricole représente un potentiel d'indépendance alimentaire qui est inestimable. A contrario, les scénarios de production d'EnR sont nombreux et peuvent se faire sans conflit d'usage. La lutte contre le changement climatique ne peut pas se faire au détriment de notre souveraineté alimentaire. Je rappelle que notre ministre de l'Agriculture est aussi le ministre de la Souveraineté alimentaire.

Deuxièmement, il s'agit de souligner que les scientifiques nous alertent sur l'effondrement de la biodiversité, nous menant à une **6^e extinction de masse**. Un tel projet fragilise un peu plus la biodiversité limousine. Pour ne prendre que l'exemple des chauves-souris, une étude montre que les panneaux solaires perturbent la vie des insectes et par conséquent, sans insecte, il n'y aura plus de chauve-souris. Une nouvelle fois, nous ne devons pas lutter contre le changement climatique au détriment d'une autre problématique : la biodiversité. Selon une étude de l'ADEME, la surface bâtie pourrait représenter un gisement de 350 GW pour le solaire photovoltaïque. Je demande à la mairie et à la communauté de commune de proposer en priorité des projets qui sont sur des terres déjà artificialisées (mairie, école, bâtiment communaux, hangars...).

Troisièmement, je demande à la mairie de respecter la loi. Selon la circulaire du 18 décembre 2009, un projet photovoltaïque au sol ne peut pas se faire sur des terres agricoles. Or, nous avons tous et toutes des preuves de l'exploitation de ces terres à un but agricole. De plus, ce projet, même s'il se présente comme étant de l'agrivoltaïsme, n'en est pas. Le permis de construire porte le nom de centrale photovoltaïque au sol. Par conséquent, un recours devant le tribunal administratif sera notre seule issue si le projet est validé.

Si le projet souhaite se muer en un projet d'agrivoltaïsme, alors, il faut refaire une demande de permis de construire. De plus, selon la loi d'accélération des énergies renouvelable, pour qu'un projet photovoltaïque soit qualifié d'agrivoltaïsme, l'installation doit permettre à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole. Pour qu'un exploitant agricole vive d'un élevage d'ovin, il lui faut au minimum 120 bêtes. Pour un tel troupeau, il faut 12 hectares de prairies. Or, selon le projet, seuls 40% des champs auront de l'herbe. Donc sur le projet de 20 hectares, seuls 8 hectares seront en herbes. Donc il est clair qu'un agriculteur ne pourra pas vivre de cette exploitation agricole.

Quatrièmement, j'aimerais souligner l'incohérence du projet. Est-ce qu'il se veut environnemental ? Si oui, alors, je demande à ce que les panneaux soient de facture française, afin que les émissions de CO2 soient limitées et que des emplois français soient créés.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur l'existence d'un souterrain à proximité immédiate du projet de parc photovoltaïque (recensé parmi les souterrains de la commune de Saint-Jouvent par le BRGM), ce qu'il conviendrait d'étudier en réalisant une fouille d'archéologie préventive.

Au regard des doutes sur les capacités financières du maître d'ouvrage, **je demande à l'autorité administrative d'exiger la constitution de garanties financières** nécessaires au démantèlement et à la remise en état du site, respectant l'article Art. L. 314-40 du code de l'énergie.

Enfin, au regard du peu d'informations et des incohérences de certaines parties du dossier (est-ce un projet agrovoltaïque ou photovoltaïque simple par exemple ?), je souhaite attirer votre attention sur l'absolue nécessité d'organiser une **réunion publique d'information** sur le site de la commune afin de dissiper des doutes et que nous arrêtons d'être dans le flou permanent.

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous remercie de la prise en compte de ces remarques pour votre compte-rendu, et je vous prie de croire à ma considération distinguée.

Alexandre Limanton

